



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

communautés de communes

Question écrite n° 58747

## Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les modalités de fonctionnement des communautés de communes. A défaut de précision dans le code général des collectivités territoriales sur le mandat de président de communautés de communes, notamment lorsque celui-ci est en conflit avec la majorité des membres du conseil qu'il préside, il lui demande de lui indiquer s'il est possible de procéder à une nouvelle élection du président et quels en sont les modalités et moyens.

## Texte de la réponse

Le mandat du président d'un établissement public de coopération intercommunale prend fin en principe, comme le mandat de l'ensemble des membres du bureau, en même temps que celui des membres de l'organe délibérant, en vertu des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales. L'article L. 5211-8 prévoit que ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux. En cours de mandat, il peut être mis fin aux fonctions du président par une démission présentée par celui-ci ou par son remplacement en tant que délégué par le conseil municipal qui l'a élu pour représenter sa commune, comme l'autorise l'article L. 2121-33. En cas de conflit entre le président et la majorité de l'organe délibérant, aucune disposition législative ne permet à ce dernier de remplacer le président, le règlement des différends devant être recherché par les élus dans le respect des règles fondamentales de la démocratie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Didier Julia](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58747

**Rubrique :** Coopération intercommunale

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mars 2005, page 2105

**Réponse publiée le :** 26 avril 2005, page 4339